



Canada  
Province de Québec

Municipalité de Saint-Julien

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

# **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** par le soussigné, secrétaire-trésorier/directeur général de la susdite municipalité,

**QUE:**

Le Conseil de la municipalité de Saint-Julien adoptera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra à 20h00 le lundi 3 mars 2014, un règlement révisant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Les principales valeurs de la municipalité et des organismes municipaux énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie sont :

- 1) L'intégrité
- 2) La prudence dans la poursuite de l'intérêt public
- 3) Le respect envers les autres membres, les employés de la municipalité et les citoyens
- 4) La loyauté envers la municipalité
- 5) La recherche de l'équité
- 6) L'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil

Les valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie doivent guider toute personne à qui il s'applique dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables.

Les règles prévues au présent code d'éthique et de déontologie ont pour objectifs de prévenir, notamment :

- 1) toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- 2) toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2);
- 3) le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

Conformément à l'article 12 de la «*Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*», cet avis est publié au moins 7 jours avant la séance ordinaire d'adoption du règlement. L'adoption du présent règlement est prévue pour le lundi 3 mars 2014.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné situé au 787, Chemin de Saint-Julien, Saint-Julien, et ce, aux heures normales d'ouverture du bureau.

**DONNÉ** à St-Julien ce 4<sup>e</sup> jour de février 2014.

---

Réjean Gouin  
Secrétaire-trésorier/directeur général